



CS_2026_12

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 13 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize février, à neuf heures quinze, se sont réunis, Salle 1 du centre d'hébergement et de loisirs à SAINT-BRÉVINS-LES-PINS, sur convocation adressée le six février deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Philippe CADOREL (*pouvoir reçu de E. MARGUIN*) et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : Yves TAILLANDIER, Hélène COUTELLER et Alain FONTAINE ; **PAYS BLAIN COMMUNAUTÉ** : Joël ARIZA et Jean-François RICARD (*pouvoir reçu de JL. GRÉGOIRE*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Christine CHEVALIER, Paul SEZESTRE et Armel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Jean-Michel CLAUDE, Laurent MERCIER et Jacques PRAUD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : Frédéric MILLET, Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Marie-Line BOUSSEAU, Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET et Pascal EVAIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Claude CAUDAL, Yvon JACOB, Luc NORMAND, Patrick PRIN et Daniel TISSIER ; **REDON AGGLOMÉRATION** : Jacques LEGENDRE et Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Thierry BEAUQUIN, Jean-Emmanuel CHARRIAU, Youssef KAMLI, Pascal DABIN, Thierry GRASSINEAU, Jean-Marc JOUNIER, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY et Denis THIBAUD (*pouvoir reçu de JG. CORNU*)

Secrétaire de séance : Alain COUTRET

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 36

Votants : 39

Pouvoirs : 3

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Édith MARGUIN (*pouvoir donné à P. CADOREL*) et Philippe PADIOLEAU ; **ESTUAIRE ET SILLON** : Patrick CORBEL (*pouvoir donné à P. LAUDEN*), Yoann DORNER et Pierre LAUDEN (*pouvoir reçu de P. CORBEL*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Jean-Luc GRÉGOIRE (*pouvoir donné à JF. RICARD*) et Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-Luc BESNIER, Jean-François CHARRIER et Yves DAUVE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Patrick BUCHET, Christine CHEVROLLIER et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : Philippe BIDON et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Mickaël DERANGEON et Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Jean-Michel BRARD, Patrick BERNIER, Cédric BIDON, Benoît BOULLET, et Thierry RICCI ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Bernard BELLANGER, Jean-Guy CORNU (*pouvoir donné à D. THIBAUD*), Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPEES DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Les membres du Comité syndical sont informés que les résultats provisoires de l'exercice 2025 s'établissent ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : + 5 369 813,74 €
- Section d'investissement : + 9 134 489,87 €

Le solde des restes à réaliser au 31 décembre 2025 présente un excédent de 1 223 350,16 €.
(Dépenses à réaliser – recettes à recouvrer = 497 639,84 € - 1 720 990,00 €)

Le budget primitif ayant été voté lors du Comité syndical du 28 novembre 2025, il est proposé au Comité syndical de procéder lors du budget supplémentaire 2026 à la reprise et à l'affectation anticipées des résultats de l'exercice 2025. Le compte financier unique sera voté ultérieurement.

A la suite de ces informations,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M4,

Vu le rapport ci-dessus,

DECIDE, à l'unanimité :

- **DE PROCEDER à la reprise et à l'affectation anticipées des résultats de l'exercice 2025 comme suit :**

REPRISE et AFFECTATION ANTICIPEES DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	
A. Résultats d'exploitation de l'exercice N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont B. plus valeurs nettes de cession d'éléments d'actif :	5 369 813,74 €
C. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N-1 (si déficit) R 0002 du compte administratif N-1 (si excédent)	
Résultats à affecter : D. = A. + C.	5 369 813,74 €
(si D. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
E. Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (si négatif) R 001 (si positif)	9 134 489,87 €
F. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	1 223 350,16 €
Excédent de financement - E. + F.	10 357 840,03 €
Affectation = D.	5 369 813,74 €
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du B.)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 001)	5 369 813,74 €
3) Report en exploitation R 002	0,00 €
Montant éventuellement et exceptionnement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : NEANT	
DEFICIT REPORTE D 002	

Pour extrait conforme,
Le Président,




Frédéric MILLET

CS_2026_12

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
- sa transmission en Préfecture le 25/02/2026

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 25/02/2026

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.